

2023/080

nomenclature: 6.1.7

**ARRETE DU MAIRE****OBJET : Réglementation temporaire de la place et du parking Alexandre Viro**

Le Maire de TARNOS,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la journée « Sécurité routière » le jeudi 30 mars 2023, il y a lieu de réglementer temporairement la place et le parking Alexandre Viro (parking nord de l'hôtel de ville),

**ARRETE**

Article 1er : La place et le parking Alexandre Viro seront réglementés le jeudi 30 mars 2023 entre 12h00 et 18h30 selon les dispositions suivantes.

Article 2 : Des emplacements seront réservés sur la place Alexandre Viro pour les ateliers « voiture tonneau » et « test aux chocs ». Ils seront délimités.

Article 3 : Le parking Alexandre Viro sera temporairement réservé au stationnement des véhicules participant à la manifestation sus-visée.

Article 4 : Les services municipaux procéderont à la mise en place des signalisations réglementaires nécessaires à l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication ou d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice de l'Aménagement et du Patrimoine, les Services de Gendarmerie Nationale et de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Tarnos, le 24 mars 2023

Publié sur le site internet de la ville, le 29 MARS 2023

Le Maire de Tarnos  
Jean-Marc LESPADÉ

